



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

N° 2024-001

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf  
Séance du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux janvier à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

**Étaient présents :** BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, JONON Corinne, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire,

**Étaient absents excusés :**

RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile  
BRESCIANI Pascal, ayant donné pouvoir à BASSEUIL Roland

**Secrétaire de séance :** LAMBOROT Cécile

**Secrétaire de Mairie :** BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en  
exercice : 13

Nombre de membres  
présents : 11

Nbre de suffrages exprimés : 13

Contre : 0

Pour : 13

Abstention : 0

Date de convocation :

16/01/2024

### **OBJET : DELIBERATION**

Relative au projet du club de foot DSCB de transformer l'ancien terrain de basket en terrain stabilisé en gore

Monsieur Simon PESSIN, Président Monsieur Maurice BONNETAIN, Vice-Président du Club de foot DSCB ont présenté leur projet de transformation de l'ancien terrain de basket en terrain stabilisé en gore ouvert à tous, ce qui permettrait notamment de favoriser l'éducation sportive des jeunes licenciés et de laisser reposer le terrain gazonné qui supportent mal l'utilisation intensive en période hivernale.

Le conseil municipal, qui a entendu l'exposé du projet des représentants du club de foot, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter de prendre en charge l'éclairage, soit la somme de 3 900€ environ. (Le devis de l'éclairage étant au nom du club de foot et date du 31 octobre 2023, il convient donc que le club sollicite une réactualisation de ce devis auprès de l'entreprise en demandant que le devis soit mis au nom de la Commune.)

Fait à St Maurice Les Châteauneuf, le 22 janvier 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,  
Jean-Luc CHANUT

